

# COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-039687-104

DATE : LE 30 JUILLET 2014

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me PIERRE PELLERIN  
REGISTRAIRE**

---

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

**4425537 CANADA INC.**  
Débiteur (débitrice)

et

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**  
Syndic

---

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

---

- [1] LA COUR, sur la demande de libération de RICHTER GROUPE CONSEIL INC. , syndic des biens de 4425537 CANADA INC. , débiteur (débitrice);
- [2] VU la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] VU les dispositions de l'article 41(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;

- [4] ATTENDU que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;
- [5] **PAR CES MOTIFS:**
- [6] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagee la garantie qu'il a fournie relativement aux biens du débiteur (de la débitrice).

**COPIE CONFORME**



**GREFFIÈRE ADJOINTE**

(Signé): PIERRE PELLERIN  
**REGISTRAIRE**

/jp